

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mercredi 6 décembre 2023

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., CHEMINET JL., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., NAQUET C., VERMEZ N., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : MANGERET C. (pouvoir à A. DUBREUIL), LECLERC C. (pouvoir à S. ROLIN), CHARRET T. (pouvoir JE CHABROL), AVELINE P. (pouvoir à V. TABOURET), BOURICAT G. (pouvoir à C. NAQUET), DUNEAUD JL, COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), DUMONTET B, LAMY R. (pouvoir à S. ABRANOWITCH),

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Espace Mosaïque : point sur le dossier
- ✓ Avis sur le projet de permis de construire déposé par la société URBA 44 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de La Chapelaude
- ✓ Avis sur le futur projet de PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de Montluçon Communauté
- ✓ Point sur l'ouverture de la Micro Folies à Huriel
- ✓ Personnel : point sur le recrutement dans le service accueil et entretien des hébergements touristiques
- ✓ Point sur le dispositif d'aide aux assistantes maternelles proposée par la Commission Petite Enfance
- ✓ Présentation de l'association l'Outil en Main
- ✓ Saison Estivale 2024 : projet d'exposition sur George Sand
- ✓ Randonnée : projet du passage du chemin de Saint Martin sur le territoire
- ✓ Questions diverses

Espace Mosaïque

Le directeur de l'établissement est intervenu pour expliquer les problèmes de la structure et la stratégie mise en place pour résoudre les problèmes financiers en cours (voir powerpoint). A l'issue de cette présentation l'Association de Gestion sollicite la Communauté de Communes pour une subvention exceptionnelle de 24 000 €.

Après discussion et au vu de la stratégie déployée par la structure pour retrouver son équilibre financier, le Conseil Communautaire se déclare favorable à l'unanimité à aider l'établissement. Néanmoins, une réunion sera organisée prochainement pour examiner l'emprunt budgétaire et faire le point sur la situation financière de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

➤ Point sur le dossier de rénovation des locaux

Rencontre avec Monsieur NICOLAON, architecte : la rénovation peut être scindée en plusieurs phases à hiérarchiser :

- redistribution des espaces du sous-sol pour répondre à la réglementation + isolation du sous-sol
- Isolation de la partie ancienne (façades, combles menuiseries, chauffage)
- Isolation de la partie récente (façades, combles menuiseries, chauffage)
- Kitchenettes

Les coûts par espace sont les suivants :

1	Bâtiment A	Réhabilitation sous -sol (compris monte -charge au RDC de la cuisine)	212 500.00 € HT	553 900.00 € HT
2		Isolation thermique (menuiseries Alu & PVC / isolation de la façade / isolation des combles)	235 200.00 € HT	
3		Chauffage (pompe à chaleur AIR -AIR)	53 000.00 € HT	
4		Electricité (luminaires & armoires)	10 800.00 € HT	
5		Chambre (+ création de kitchenettes)	42 400.00 € HT	
6	Bâtiment B	Isolation thermique (combles)	19 000.00 € HT	185 600.00 € HT

➤ Financement du dossier

Synthèse du rendez-vous en visio avec les services de la CARSAT :

- 2 types d'intervention :
 - prêt sans intérêt sur 20 ans
 - subvention issue d'une enveloppe annuelle déléguée par la Caisse Nationale

Le statut de l'établissement en EHPA reste un point noir pour un quelconque financement car le Conseil d'Administration CARSAT a toute latitude sur les dossiers (aides extra légales) et demeure très attaché à l'autonomie des résidents.

Pour bénéficier des subventions, le statut de résidence autonomie semble incontournable.

- Durant le rendez-vous, il a été évoqué un appel à projets IDRA (Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie) auquel les Conseils Départementaux pouvaient répondre afin de disposer d'un financement CNSA pour la création de places « autonomie » (5 000 €/place).

Les services du Conseil Départemental ont été interrogés sur ce dispositif.

➤ Les autres pistes de financement

- Agirc-Arrco

Un rendez-vous a été pris avec les services de l'Argic Arrco le lundi 11 décembre 2023 pour voir quelle subvention pourrait être sollicitée.

- Fonds Verts

Les conditions d'attribution du Fonds Vert font aujourd'hui l'objet d'arbitrages. Sous condition d'éligibilité, le dossier pourrait être déposé courant janvier.

➤ Statut Résidence Autonomie

Un rendez-vous en visio aura lieu également prochainement avec les services du Conseil Départemental pour voir les conditions d'obtention du statut de « résidence autonomie » qui permettrait d'avoir accès à certaines subventions.

Les conseillers ont fait part de leur inquiétude face aux coûts de rénovation importants d'autant que les taux de subventions sont incertains.

L'Argic Arrco a évoqué une enveloppe de 100 000 € sous condition du rétablissement du statut de Résidence Autonomie.

Les conditions d'octroi du Fonds Vert 2024 ne sont pas encore validées, les taux évoqués à ce jour sont de l'ordre de 25 %.

L'Etat n'interviendra pas sur la DETR sauf éventuellement sur les espaces communs ouverts au public.

Le soutien du Conseil Régional n'est pas non plus acquis et ne pourrait s'envisager semble-t-il que dans le cadre du Pacte Allier.

Avis sur le projet de permis de Construire déposé par la société URBA 44

Monsieur A. DUBREUIL, maire de La Chapelaude, explique que l'avis porte sur la demande de permis de construire déposé par la société URBA 44 pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de La Chapelaude au lieu-dit « Souvol » sur des terrains en déprise agricole et inexploités depuis environ 30 ans.

Ce projet d'une puissance de 7,4 Mwc sera composé d'environ 13 494 modules photovoltaïques et permettra la production d'environ 8 846 Mwh/an.

L'enquête publique a été ouverte du 6 novembre au 11 décembre 2023. La Communauté de Communes est appelée à donner son avis avant le 26 décembre 2023.

Le Conseil Communautaire, considérant qu'il s'agit de terrains en friche et non de terrains agricoles, décide à l'unanimité moins un refus de vote par Mme le Maire de Saint Désiré de donner un avis favorable à ce projet.



Avis sur le futur projet de PLUiH (Plan local d'Urbanisme Intercommunal) porté par Montluçon Communauté

Ce projet de PLUiH devra traduire les ambitions portées par Montluçon Communauté en matière :

- d'aménagement de l'espace
- d'habitat afin de garantir les parcours résidentiels, la mixité sociale et d'apporter une réponse aux besoins des habitants du territoire
- d'environnement pour veiller à une consommation de l'espace cohérente et limiter le développement de l'habitat diffus
- de développement économique par la diversification autour de nouvelles activités et du tourisme
- de déplacements dans une logique d'optimisation du réseau viaire et des transports collectifs ainsi que la promotion d'une mobilité durable
- d'équipements pour répondre aux besoins des habitants par une offre équilibrée de services

Le Conseil Communautaire a ensuite pris connaissance des évolutions prévues dans le PLUiH en matière d'urbanisme (avec la réduction des zones AU), de développement de l'habitat et sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le Conseil Communautaire, après un vote avec 21 voix pour et 5 abstentions, décide de donner un avis favorable à ce projet de PLUiH de Montluçon Communauté qui aura valeur de Plan Local d'Urbanisme.

Point sur la Micro-Folies

L'ouverture est prévue le 20 décembre 2023 : l'ensemble du Conseil Communautaire est invité à une démonstration le 21 décembre à 17 h.

Les fauteuils achetés à IKEA ont été livrés le 30 novembre. Le matériel technique est en partie livré. La date d'inauguration a été fixée au 3 avril 2024.

Personnel

- ✓ Recrutement dans le service accueil et entretien des hébergements touristiques

Deux personnes travaillaient dans ce service à hauteur de 15 heures hebdomadaires chacune. L'une d'entre elles a démissionné. L'autre agent a sollicité un contrat de 30 heures. Cette solution n'est pas viable car l'agent pourrait se voir contraint de travailler tous les week-ends.

La commission du personnel a reçu un agent qui est employé à temps partiel à la commune de Saint Sauvier. Celui-ci propose d'intervenir en complément de son épouse.

Le Conseil Communautaire accepte donc la proposition de la commission du personnel de répartir le temps de travail entre les 2 époux comme suit :

- 1^{er} poste : 25 h hebdo
- 2^{ème} poste : 5 h hebdo

Point sur le dispositif d'aide aux assistantes maternelles proposé par la Commission Petite Enfance

Les membres de la commission Petite Enfance ont travaillé sur le projet de convention avec les assistantes maternelles qui stipulera l'engagement suivant de la Communauté de Communes :

Article 2.1 : Engagements de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes a créé un dispositif d'aides destiné à favoriser l'installation d'assistants maternels sur le territoire :

- Aide à la réalisation du diagnostic plomb*

Les assistants maternels qui sollicitent leur agrément doivent être en mesure de répondre à un cahier des charges intégrant un diagnostic plomb si leur logement, lieu d'accueil des enfants, a été construit avant 1949.

La Communauté de Communes s'engage à verser dans la limite des crédits disponibles une aide forfaitaire de 200 € pour la réalisation de ce diagnostic. L'aide sera versée sur facture dès l'obtention de l'agrément. Cette aide pourra également être versée sous condition de l'avis de la commission lors du renouvellement de l'agrément.

- Aide à l'installation*

La Communauté de Communes s'engage à verser dans la limite des crédits disponibles une aide forfaitaire de 500 € lors de l'agrément de l'assistant maternel pour les travaux spécifiques d'aménagement de leur logement issus de la réglementation en cours (clôture de terrain, portail, matériel de puériculture etc). L'assistant maternel disposera d'un délai d'un an pour déposer sa demande d'aide à la Communauté de Communes à compter de l'obtention de l'agrément. Au-delà d'un an, l'aide ne pourra plus être octroyée.

- Aide au Maintien dans l'activité*

Une aide de 500 € pourra également être versée en cours d'activité sous condition de l'avis de la commission en cas de travaux supplémentaires exigés par une nouvelle réglementation en vigueur ou d'achat de matériel sur description du projet.

Une aide de 500€ pourra également être versée sous condition de l'avis de la commission en cours d'agrément dans l'hypothèse d'un déménagement de l'assistant(e) maternel(le) sur le territoire de la Communauté de Communes nécessitant des travaux d'aménagements importants.

Le Conseil Communautaire valide les termes de cette convention à l'unanimité.

Présentation de l'association « L'Outil en main »

Le Président fait part d'une visite très intéressante dans les locaux d'une association à Vichy dénommée « L'Outil en main » qui fait partie d'un réseau national et dont les objectifs pourraient s'intégrer à la dynamique du Village d'art d'Huriel.

L'Outil en Main a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art. Cette initiation a lieu dans de vrais ateliers avec de vrais outils. Elle est guidée par des bénévoles, gens de métier et passionnés, souvent à la retraite.

Les jeunes qui participent aux ateliers découvrent différents métiers tout au long de l'année et réalisent des ouvrages de leurs mains

L'Outil en Main œuvre ainsi à la valorisation de tous les métiers manuels auprès des jeunes. Plus de 100 métiers sont représentés dans les ateliers partout en France : carreleur, charpentier, couvreur, maçon, métallier, mosaïste, vitrailliste, plombier, tailleur de pierre, pâtissier, dessinateur industriel, photographe etc...

Par son action, L'Outil en Main ouvre des horizons aux plus jeunes qui découvrent « l'intelligence de la main » par une activité ludique.

Les membres du Conseil Communautaire considèrent que les objectifs de cette association coïncident avec ceux de la CTG et proposent donc de rencontrer les membres de l'association de Vichy en janvier 2024.

Saison estivale 2024

Les services de la Maison du Tourisme ont travaillé sur un projet d'exposition ambitieux pour poursuivre la dynamique engagée en 2023 avec l'exposition de Tapisseries d'Aubusson.

Cette année, ce serait le thème de « George Sand » qui serait retenu en lien avec le circuit des Maitres Sonneurs qui traverse le territoire. Le programme serait le suivant :

1. Dans les locaux de la Toque

Exposition d'objets et d'illustrations sur la vie de George Sand prêtés par le musée de La Chatre.

Exposition du carton de la tapisserie sur George Sand en cours de réalisation par les ateliers de la Cité Internationale de la tapisserie d'Aubusson.

2. Dans le parc

Panneaux sur les familiers de George Sand, panneaux qui iront ensuite sur le circuit des Maitres sonneurs.

3. Dans les communes traversées par le circuit

Une exposition organisée par l'association « Huriel au fil des siècles » sur le circuit des Maitres Sonneurs

4. Départ de randonnées dans toutes les communes traversées en liaison avec l'association des Maitres Sonneurs

5. Projets de 2 petits spectacles à Huriel et Saint Sauvier

Compte tenu du coût de ce programme (achat de vitrines, confection des panneaux, spectacles), un dossier LEADER sera constitué pour obtenir des subventions.

Randonnée : passage de la Via Sancti Martini

Labellisée « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe », la Via Sancti Martini est l'unique voie de grande itinérance qui traverse l'Europe d'Est en Ouest. Le chemin relie Szombathély en Hongrie, la ville de naissance de Saint Martin jusqu'à Tours, en France où se trouve son tombeau, en passant par la Slovénie, l'Italie, les Alpes, Lyon, Roanne, Vichy et Montluçon.

Il faut compter environ 3 mois et demi pour faire le parcours dans sa totalité mais il est tout à fait possible de faire uniquement une portion.

La Communauté de Communes est invitée à se prononcer sur le passage de ce chemin sur le territoire.

Monsieur S. ABRANOWITCH, maire d'Huriel, s'inquiète de la multitude de chemins sur le territoire (Maitres Sonneurs, GR de la guerre de 100 ans)

Le Conseil Communautaire valide néanmoins à l'unanimité le projet. La question du balisage devra néanmoins être précisée avec la FFRP.

Questions diverses

✓ PCAET

Une réunion PCAET étant prévue le 19 décembre à 14 h 30, le Président propose la création d'une nouvelle commission. Elle est composée comme suit :

- N. VERMEZ
- P. NOWAK
- A. PENAUD
- A. DUBREUIL
- JE CHABROL

✓ Baignade biologique

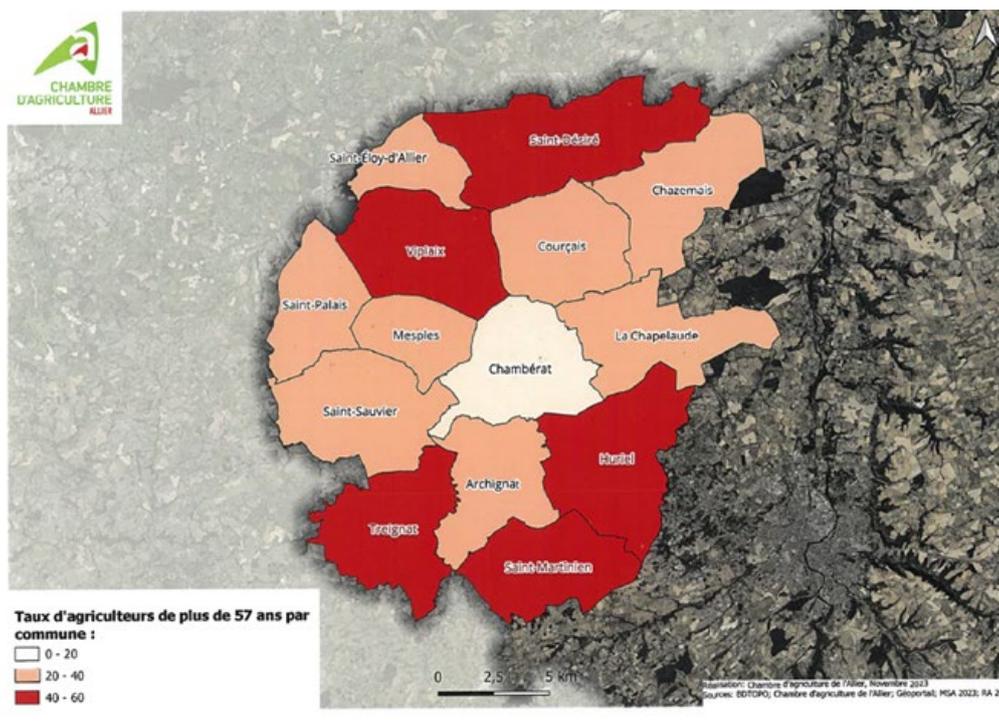
Nous avons une facture non réglée malgré plusieurs relances concernant l'entreprise Parcs et Sports. Celle-ci a fini par nous être présentée récemment et d'un montant de 24 188 € HT ce qui ne correspond en rien au marché signé.

De notre côté, la somme restante à payer est de 5 486 €. Le responsable de l'entreprise a été joint, il a fait part de plus et moins values négociées avec le maître d'œuvre mais aucun avenant ne nous a été soumis et nous n'avons signé aucun devis supplémentaire.

Le Conseil Communautaire, considérant que rien n'avait été validé, décide de ne pas régler cette facture.

✓ Statistiques Chambre d'Agriculture

Le Président présente une carte réalisée par les services de la Chambre d'Agriculture qui pointe le taux d'agriculteurs de plus de 57 ans dans les communes.



✓ Fête de Noël à Saint-Palais

Le Président rappelle que chaque année la Communauté de Communes participe à la venue du Père Noël dans une commune du territoire. Cette année, la manifestation aura lieu à Saint Palais le vendredi 22 décembre à 17 h 30.

✓ Carrière d'Archignat

Monsieur J. COULANJON, maire d'Archignat, rappelle l'annulation du pourvoi en cassation et indique que le carrier a convenu du bien-fondé de la commission de suivi qui assurera sa mission avec exigence.

L'entreprise se tourne aujourd'hui vers des transporteurs ferroviaires. Leur marché couvrira la région parisienne et les Alpes suisses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine assemblée aura lieu le lundi 22 janvier 2024 à 18 h à Saint Eloy d'Allier.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

Le secrétaire de séance,
Stéphane ABRANOWITCH